

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
4 MAI 2026**

---

**Assemblée publique de consultation**

---

**Règlement numéro 2026-488 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Assemblée publique de consultation tenue à la salle du Conseil le lundi 4 mai 2026 à 19 h 16, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Véronique Dupuis et Karine Trudeau ainsi que Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Clément Brisson, Maxime Lasnier et Mario Daigneault formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

Environ 7 personnes sont présentes dans la salle.

Le projet de règlement numéro 2026-488 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments vise à venir encadrer le maintien dans un état propice à l'habitation et permettre d'intervenir pour des travaux d'entretien sur les immeubles de la municipalité est présenté et expliqué.

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

L'assemblée publique se termine vers 19 h 21.

---

**Séance ordinaire du 4 mai 2026**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 4 mai 2026 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Véronique Dupuis et Karine Trudeau et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Clément Brisson, Maxime Lasnier et Mario Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

**2026-05-1394**      **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'adopter l'ordre du jour tel que présenté
- Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2026-05-1395**      **Procès-verbal : avril 2026**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
4 MAI 2026**

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- D'approuver le procès-verbal d'avril, tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2026-05-1396**

**Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 4 mai 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 313 189.52 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions portant sur les comptes**

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**2026-05-1397**

**Règlement numéro 2026-487 Code d'éthique et de déontologie des élus :  
adoption**

Considérant que le conseil de la Municipalité a adopté le 7 février 2022 le *Règlement numéro 2022-485 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux*;

Considérant qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Considérant qu'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus(es) révisé;

Considérant que les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité d'un autre organisme;

Considérant que la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
4 MAI 2026**

Considérant que l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

Considérant qu'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

Considérant qu'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens;

Considérant que ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

Considérant que ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

Considérant que tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

Considérant qu'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- D'adopter le *Règlement 2026-487 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.*

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2026-05-1398

**Adoption : projet de règlement numéro 2026-488 intitulé règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

**Considérant** que le projet de Loi 69 exige la mise en place d'un « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments » pour toutes les municipalités ;

**Considérant** que le présent règlement vise à octroyer aux fonctionnaires désignés des pouvoirs d'intervention lorsqu'un bâtiment est mal entretenu ou laissé à l'abandon ;

**Considérant** l'importance de maintenir les immeubles patrimoniaux en bon état ;

**Considérant** les pouvoirs conférés aux municipalités en matière d'insalubrité par les articles 55 à 58 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) ;

**Considérant** les pouvoirs conférés aux municipalités en matière d'occupation et d'entretien des bâtiments par les articles 145.41 à 145.41.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
4 MAI 2026**

**Considérant** que ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

**Considérant** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné et que le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

**Considérant** la tenue de la consultation publique s'étant déroulée au préalable de la présente séance où les modifications proposées ont été expliquées et les personnes intéressées entendues;

**Considérant** que la copie du présent règlement sera acheminée à la MRC du Haut-Richelieu en vue d'obtenir le certificat de conformité;

**EN CONSÉQUENCE**, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- D'adopter le règlement numéro 2026-488 intitulé règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- D'acheminer une copie certifiée conforme du règlement à la MRC du Haut-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Avis de motion**

**Règlement numéro 2026-489 intitulé règlement sur la gestion des eaux pluviales du projet immobilier Sainte-Brigide-sur-le-Parc**

Madame la conseillère Karine Trudeau donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2026-489 intitulé règlement sur la gestion des eaux pluviales du projet immobilier Sainte-Brigide-sur-le-Parc.

Le projet de règlement est déposé et présenté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Liste de la correspondance**

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 29 avril 2026.

**2026-05-1399**

**Clinique Pro-Santé : tournoi de golf**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de la Clinique PRO-SANTÉ de Marieville dans le cadre de la tenue d'un tournoi de golf ;

Considérant que, selon l'information reçue, plusieurs citoyens de Sainte-Brigide-d'Iberville sont des patients de la Clinique ;

Considérant que les membres du Conseil désirent faire un don à la Clinique ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- D'autoriser l'émission d'un chèque de 200 \$ à la Clinique PRO-SANTÉ de Marieville, selon le tableau de dons aux organismes pour l'année 2026, sans participation au tournoi.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
4 MAI 2026**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**VOIRIE**

**2026-05-1400      Travaux de nivelage**

Considérant que les membres du Conseil souhaitent effectuer le nivelage de certaines rues ;

Considérant les soumissions reçues ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxine Lasnier propose :

- D'accorder le contrat de nivelage de rues à Groupe Manu inc. pour un montant maximal de 2 730 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2026-05-1401      Rue Bonvouloir : abat-poussière**

Considérant que les membres du Conseil désirent que de l'abat-poussière soit appliqué sur la rue Bonvouloir au besoin ;

Considérant les soumissions reçues ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- D'accorder le contrat à Entreprises J Provost inc., selon les termes de la soumission datée du 16 mars 2026, pour un montant saisonnier maximal de 5 000 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2026-05-1402      Réfection terrains de jeux**

Considérant que les membres du Conseil désirent que les terrains de baseball et de volleyball soient nivelés afin de débiter la saison;

Considérant les travaux survenus l'automne dernier sur les terrains de volleyball et la nécessité de retirer les débris ainsi que de remplacer la terre qui devra être retirée ;

Considérant les soumissions reçues ;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- D'accorder le contrat à LEL, selon les termes du devis no1111 daté du 20 mars 2026, pour un montant de 2 905 \$ plus taxes;
- D'autoriser la commande de sable chez Sablière Rougement inc., selon les termes de la soumission datée du 7 avril 2026 pour un montant maximal de 500 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2026-05-1403      Réparation d'estrades**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
4 MAI 2026**

Considérant que les membres du Conseil désirent que la structure de métal des estrades abîmées puisse être réparées afin de permettre aux citoyens de les utiliser pendant la saison estivale et le début de la saison du baseball;

Considérant que le bois, la peinture ainsi que la quincaillerie des estrades ont aussi besoin d'être restaurés;

Considérant la soumission reçue ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'accorder le contrat à Ostiguy et fils inc. pour la réparation de 4 sections d'estrades, selon les termes de la soumission datée du 22 avril 2026, pour un montant de 1 000 \$ plus taxes;
- D'accorder un budget de 1 500 \$ pour l'achat de matériaux (bois, peinture, quincaillerie, etc.) afin de finaliser la restauration des estrades.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2026-05-1404      Achat de matériel et d'équipements**

Considérant que les membres du Conseil désirent que les journaliers des travaux publics puissent remplacer certains équipements désuets;

Considérant la soumission reçue ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'autoriser la commande d'équipement et de matériel chez CSL industriel inc. au montant de 2 000 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2026-05-1405      Balayage de rues**

Considérant que les membres du Conseil désirent que certaines rues de la Municipalité soient balayées;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Depuis propose :

- D'octroyer le contrat à Balayage-Pro pour un montant maximal de 1 040 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2026-05-1406      Sainte-Angèle de Monnoir – travaux Saint-François Xavier**

Considérant la résolution numéro 26-04-079 de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir qui prévoit un mandat de pavage mécanisé sur un tronçon du chemin Saint-François transmise par courriel le 21 avril dernier;

Considérant le mandat octroyé à la compagnie MSA Infrastructures in., pour le pavage d'une partie du chemin Saint-François au coût de 124 690.39 \$ taxes applicables incluses;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
4 MAI 2026**

Considérant que la seule fluctuation de prix possible est une possible surcharge du prix du bitume;

Considérant les dispositions contenues à *l'Entente intermunicipale relative à la gestion d'une section du chemin Saint-François* et la répartition selon la proportion de 22% du coût net pour la part de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose ;

- D'autoriser les travaux selon les termes de l'entente intermunicipale relative à la gestion d'une section du chemin Saint-François et d'imputer la dépense aux surplus non affectés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**URBANISME**

**Rapport des permis**

Le rapport des permis pour le mois d'avril 2026 est déposé au Conseil.

**2026-05-1407**

**Cantine mobile**

Considérant que les membres du Conseil désirent offrir un service de restauration rapide aux citoyens durant la saison estivale;

Considérant la demande reçue de M. Jean-Philippe Moquet pour l'obtention d'un permis afin d'autoriser la présence d'une cantine mobile offrant des pizzas fraîches sur demande et qu'il voudrait être présent les lundi et mardi soir sur le territoire de la municipalité;

Considérant que sa remorque de type « food truck » est totalement indépendante quant à la consommation d'eau potable et d'électricité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- D'autoriser la demande de Monsieur Jean-Philippe Moquet pour la présence d'une cantine mobile en alternance sur les lots suivants : 4 391 674 (Caserne 720-722, rue Principale) et le lot 6 144 179 (Parc Yves Larocque, sur la rue de la Forge).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**LOISIRS**

**2026-05-1408**

**Commande de pancartes**

Considérant la nécessité de se procurer des pancartes afin d'assurer une bonne visibilité et surtout la sécurité lors d'événements de loisirs;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- D'autoriser l'achat de pancartes de signalisation auprès de Lettrage Landry au montant de 400 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
4 MAI 2026**

**2026-05-1409      Confirmation des dates d'évènements - FCWSBI**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de réservation de dates concernant les activités organisées par le Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. ;

Considérant que le Conseil est favorable à la demande ;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- D'autoriser la réservation des dates suivantes pour la tenue des évènements :
  - 22, 23 et 24 mai
  - 3, 4 et 5 juillet
  - 31 juillet, 1<sup>er</sup> et 2 août
  - 14, 15 et 16 août
- D'autoriser également la réservation du chalet des loisirs, terrain de soccer et celui près de l'église les 29, 30 et 31 juillet ainsi que 1<sup>er</sup>, 2 et 3 août pour effectuer le ménage;
- D'autoriser la réservation du terrain du cimetière pour toutes les activités de la saison.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2026-05-1410      École Notre-Dame-du-Sourire**

Considérant la demande de l'école Notre-Dame-du-Sourire pour les services de la Régie intermunicipale d'incendie, dans le cadre de l'activité au service de garde pour l'arrosage des enfants par les pompiers, prévu le 15 juin prochain ;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville devra assumer les frais de la Régie relatifs à la tenue de cette activité ;

Considérant que le Conseil est favorable à la demande ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- De confirmer à la Régie que la Municipalité est favorable à la tenue de l'activité d'arrosage et que le coût des services de la Régie sera assumé par la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité du conseil**

**2026-05-1411      Demande de gratuité terrains de volleyball**

Considérant la demande de Madame Véronique Giguère de procéder à la mise en place d'un projet citoyen pour permettre l'accès libre et gratuit aux terrains de volleyball les lundis ou mercredi soir à compter du 8 juin dès 19h;

Considérant que ce projet s'adresse à l'ensemble de la municipalité et qu'elle se porte volontaire pour en assurer la gestion;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables à la demande de Mme Giguère;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
4 MAI 2026**

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- D'approuver le projet citoyen proposé et d'autoriser l'accès gratuit aux terrains de volleyball pour le lundi ou le mercredi soir à compter du 8 juin 2026.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2026-05-1412      Aménagements paysagers**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre des aménagements paysagers au sein de la municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- D'approuver le projet de paysagement 2026 pour l'achat de fleurs vivaces, annuelles, terre et paillis et autorisant une dépense maximale de 3 000 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2026-05-1413      Parc rue des Cèdres : arpentage**

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'ajouter des repères supplémentaires afin de mieux délimiter l'espace occupé par le parc;

Considérant l'offre de services reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'octroyer le contrat à Denicourt Migué, arpenteurs géomètres, selon les termes de l'offre de services datée du 22 avril 2026. Les travaux seront réalisés à taux horaire et au tarif de 150 \$ par repère posé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2026-05-1414      Office d'habitation de Brome-Missisquoi : Budget 2026 révisé**

Considérant le budget 2026 révisé daté du 30 mars 2026 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi qui porte à 7 947 \$ la quote-part de la Municipalité, soit une augmentation de 57 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'approuver le budget 2026 révisé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2026-05-1415      Fabrique : servitude**

Considérant la volonté des membres du conseil d'assurer aux étudiants du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières qui demeurent de l'autre côté de la rue Principale d'emprunter un chemin sécuritaire située sur une partie de l'immeuble de la Fabrique ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
4 MAI 2026**

Considérant la nécessité d'officialiser la démarche par l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage permettant de communiquer à pied ou à bicyclette entre la rue Principale et l'École Notre -Dame-du-Sourire;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- D'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire et Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité la servitude de passage entre la Municipalité et La Fabrique de la Paroisse de Sainte-Brigide.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2026-05-1416      Bureau municipal : fermeture des bureaux pendant la période estivale**

Considérant que les membres du conseil désirent que le bureau municipal soit fermé deux semaines au cours de l'été 2026;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose:

- D'autoriser la fermeture des bureaux municipaux du 14 au 27 juillet 2026 pour la période des vacances estivales.

**Adoptée à la majorité des conseillers**

**2026-05-1417      Formation : autorisation d'inscription**

Considérant l'entrée en vigueur de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM)* en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 et des nombreux changements et impacts qu'elle apporte;

Considérant la formation offerte par l'Association des directeurs municipaux de Québec (ADMQ) permettant d'obtenir l'information à jour concernant son application intitulée : *Le processus de gestion contractuelle municipale à l'ère de la LCOM*;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'autoriser l'inscription de Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe à la formation de l'ADMQ au coût de 375 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapports du maire et des comités**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**AFFAIRES DIVERSES**

On ajoute la mention de la journée de l'arbre et la distribution des plants le samedi 9 mai de 8h30 à midi ainsi que les dates à venir pour les séances d'informations citoyennes sur les éoliennes mise en place par la Coop Régionale d'énergie dans les « Affaires diverses »

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
4 MAI 2026**

**Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle**

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2026-05-1418

**Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose la levée de la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Emond,  
Greffière-trésorière, adjointe

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Catherine Emond,  
Greffière-trésorière adjointe

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire